

Pau,
Le 05 Octobre 2020

Objet :
Vacances de Noël 2020

Chers adhérents, familles et partenaires,

Veillez trouver ci-joint la Fiche d'Inscription pour les vacances de **NOEL 2020**.

Vous devez la compléter et nous la retourner avant le **Vendredi 30 octobre 2020** dernier délai **accompagnée du chèque d'acompte**.

Vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation correspondant à 4,2 % du montant du séjour auprès de la MAIF. Vous trouverez ci-après toutes les modalités.

Dates du séjour	Coût du séjour	Montant assurance annulation
Du mercredi 23 décembre 2020 au samedi 02 janvier 2021 (11 jours)		
Carcassonne -bonne autonomie-	1 470 € (acompte 367,50 €)	61,74 €
Mane -faible/moyenne autonomie-	1 470 € (acompte 367,50 €)	61,74 €
Du samedi 26 décembre 2020 au samedi 02 janvier 2021 (8 jours)		
Mane -faible/moyenne autonomie-	1083 € (acompte 270,75 €)	45,49 €
Mimizan -moyenne autonomie-	1083 € (acompte 270,75 €)	45,49 €
Sarlat -bonne autonomie-	1083 € (acompte 270,75 €)	45,49 €

Du mercredi 30 décembre 2020 au samedi 02 janvier 2021 (4 jours)		
Montpon-Menestérol -bonne autonomie-	553 € (acompte 138,25 €)	23,23 €
Pineuilh (+60) -bonne autonomie-	553 € (acompte 138,25 €)	23,23 €
St Jean Pied de Port -très bonne autonomie-	553 € (acompte 138,25 €)	23,23 €
Saucats -bonne autonomie-	553 € (acompte 138,25 €)	23,23 €
Verfeil -très bonne autonomie-	553 € (acompte 138,25 €)	23,23 €

AVEC ASSURANCE ANNULATION

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation pour votre séjour.

La souscription doit être obligatoirement effectuée simultanément avec l'inscription au séjour de vacances.

La garantie annulation prend effet dès l'inscription au séjour. Elle ne s'exerce pas au cours du séjour.

Objet de la garantie :

Dans le cas d'une obligation d'annulation du séjour avant son démarrage, l'assurance souscrite rembourse au participant toutes les sommes contractuellement dues à l'organisateur du séjour.

Formalités de déclaration :

Le participant ou ses ayants droits sont tenus, sous peine de déchéance, d'aviser les Chamois Pyrénéens dans les 10 jours, suivant la survenance de l'évènement.

Attention, la pandémie de la COVID-19 n'est pas couverte dans l'assurance annulation proposée par la MAIF.

SANS ASSURANCE ANNULATION (pour les personnes n'ayant pas souscrit d'assurance annulation)

En cas d'annulation, des frais d'annulation seront retenus par les Chamois Pyrénéens :

- à plus de 60 jours du départ : forfait de 100 € pour frais de dossier,
- entre 59 et 30 jours : 25 % du montant du séjour,
- entre 29 et 15 jours : 50 % du montant du séjour,
- entre 14 et 6 jours : 75 % du montant du séjour,
- entre 1 et 5 jours : 100 % du montant du séjour.

En cas de non présentation au rendez-vous, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement. Tout séjour ou voyage écourté pour quelques raisons que ce soit, reste intégralement dû.

MODALITES D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 30 Octobre 2020**.

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée, il est donc souhaitable de ne pas attendre le dernier moment.

Si vous hésitez dans le choix du lieu le mieux adapté, pensez à nous contacter. Si, à l'inverse, il nous apparaissait que le séjour choisi n'est pas le mieux approprié, nous n'hésiterons pas à entrer en contact avec vous.

Il vous est demandé, afin que l'inscription soit effective, de nous adresser deux chèques : le premier correspondant aux 25 % du coût global du séjour choisi et le deuxième correspondant au montant de l'assurance annulation. Cette dernière doit être acquittée au moment de l'inscription.

Sans règlement de votre part de ladite assurance, elle ne sera pas prise en compte en cas d'annulation de séjour.

Pour les personnes qui possèdent un avoir sur les vacances de l'été 2020, merci de bien vouloir le stipuler dans la fiche d'inscription.

**Le solde devra être impérativement acquitté, et ce sans rappel de notre part,
au plus tard pour le 11 décembre 2020.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Chers Parents et Amis, nos respectueuses salutations.

Nadia DEVAUX

Directrice de l'Association
Les Chamois Pyrénéens


ASSOCIATION SPORTIVE
ET CULTURELLE (A.C.P.)
"Les Chamois Pyrénéens"
105, avenue des Lilas - CS 80123
64001 PAU Cedex
Tél. 05 59 84 64 90 - Fax. 05 59 84 60 96

En pièces jointes :

- une brochure
- une fiche d'inscription
- le dispositif COVID-19